Annexe 2

Composition du dossier de présentation du projet

Les dossiers de candidature sont accompagnés d’un dossier de présentation du projet détaillé selon la décomposition suivante :

## Description sommaire du projet

1. Type de projet (discontinuité ou itinéraire sécurisé)
2. Intitulé du projet
3. Description sommaire du projet

## Plans de situation

1. Présentation de la politique cyclable dans laquelle s’inscrit le projet (dont le(s) schéma(s) cyclable(s) du territoire)
2. Plan de localisation du projet dans le schéma cyclable
3. Plan de localisation du projet dans les aménagements cyclables existants
4. Plan de localisation des principaux générateurs de flux de mobilité desservi par l’itinéraire/le projet (zones d’activités, zones d’habitat, équipements scolaires ou universitaires, équipement sportifs, centres commerciaux, quartier cœur de ville, quartier sensible, …)

## Intérêt du projet

1. Utilité de l’itinéraire (pour qui les trajets sont-ils améliorés ? quels pôles générateurs pourraient bénéficier du projet ?)
2. Caractéristiques générales de l'aménagement cyclable (longueur, largeur, type de revêtement, pente, stationnement vélo, points de raccord avec réseaux cyclable notamment en début et fin de l’itinéraire, …)
3. Analyse des alternatives et leurs inconvénients
4. Conditions d’exploitation et d’entretien des aménagements ou de l’équipement à réaliser
5. Estimation des impacts attendus et le plan de suivi de la fréquentation (hypothèses de fréquentation, modalités de comptage, localisation, référencement cartographique...)
6. Le cas échéant, présentation de l’évaluation, qualitative ou quantitative, dans le cas d’une pérennisation d’une piste cyclable de transition
7. Le cas échéant, engagement dans le « savoir rouler à vélo » et distance du projet aux établissements scolaires (collège, lycée)

## Respect des critères techniques

Se référer à la note de recommandations techniques du CEREMA (annexe 3 à télécharger sur la plateforme de dépôt des candidatures).

Projet type discontinuité :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | **Respect du critère (supprimer la mention inutile)** | **Justification en cas de non-respect** |
| Respect strict de la définition d’une discontinuité (partie C.4 du cahier des charges) | Oui - Non |  |
| Respect des recommandations de largeur de bande/piste/voies vertes/… - cf annexe 3 | Oui - Non |  |
| Respect des recommandations de pente – cf annexe 3 | Oui - Non |  |
| Autres recommandations (zone 30, couloir bus, aire piétonne, zone de rencontre, …) – cf annexe 3 | Oui - Non |  |

Projet type itinéraire sécurisé :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | **Respect du critère (supprimer la mention inutile)** | **Justification en cas de non-respect** |
| Respect strict de la définition d’un itinéraire sécurisé (partie C.4 du cahier des charges) | Oui - Non |  |
| Respect des recommandations de largeur pour les pistes cyclables et voies vertes - cf annexe 3 | Oui - Non |  |
| Respect des recommandations de pente – cf annexe 3 | Oui - Non |  |

## Actions de valorisation et communication

Communication sur le projet et/ou le schéma cyclable dans son ensemble. Implication des associations.

## Plan de financement prévisionnel

*Nota : tous les coûts seront fournis hors taxe.*

Précisant notamment les aides publiques obtenues, sollicitées ou envisagées, et les autres autorités ou organismes sollicitées. Il est rappelé que la part financée par le maître d’ouvrage ne peut être inférieure à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques.

|  |  |
| --- | --- |
| **Cofinanceurs** | **Projet (coût total)** |
| [Porteur du projet] | Xxx € |
| État (AFITF) | Xxx € (montant de subvention souhaitée) |
| xxxx | Xxx € |
| Total | xxx  € |

Préciser le calendrier prévisionnel de versement de la subvention souhaitée, par année.

## Justification du taux et du montant de subvention souhaité

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Coût total du projet** | **Assiette éligible** | **Taux de subvention souhaité** | **Montant de subvention souhaité** |
| Xxx € | Xxx € | Xxx % | XXX € |

En justification du taux de subvention souhaité, le dossier devra préciser si le projet est situé en dehors d’une unité urbaine de plus de 100 000 habitants[[1]](#footnote-1).

Le cas échéant, justification de la demande de taux de subvention supplémentaire au regard de l’engagement du savoir rouler à vélo et de la localisation du projet à proximité d’un établissement scolaire.

Nota : le coût et l’assiette éligible du projet sont détaillés dans la « fiche coûts » jointe au dossier.

## Calendrier prévisionnel détaillé de l’opération

Le calendrier prévisionnel doit *a minima* préciser :

* La date prévisionnelle de notification de la première dépense éligible du projet (étude ou travaux) ;
* Les dates prévisionnelles de conduite des procédures administratives (le cas échéant) ;
* La date prévisionnelle de notification du premier marché de travaux ;
* La date prévisionnelle de début des travaux ;
* La date prévisionnelle de mise en service.

## Description détaillée du projet

**9.1. Rétablissements de continuités cyclables hors ouvrages d'art (par exemple reconfiguration de carrefour complexe)**

1. Plan général comprenant la signalisation prévue
2. Présentation des aménagements cyclables du projet et cohérence avec les aménagements existants
3. Profil en long, profils en travers type et profils en travers particuliers y compris les équipements
4. Nature de la chaussée et de son revêtement
5. Plan de traitement des intersections comprenant la signalisation
6. Équipements de confort
7. Situation actuelle et la situation cible au regard du foncier (domanialité, propriété, superposition d’affectation ou de gestion)
8. Liste des autorisations nécessaires et/ou obtenues pour répondre aux contraintes liées à l’environnement, aux sites protégés ou interdits ainsi qu’aux contraintes d’exploitation des voies franchies

**9.2. Ponts, passerelles, estacades**

1. Description de l’ouvrage :
   * Niveau d’avancement des études (étude préliminaire, étude d’avant-projet, projet)
   * Principales caractéristiques envisagées : nature de l’ouvrage, nombre de travées, conditions géotechniques, transparence hydraulique, gabarits, équipements, réponse aux contraintes de site.
2. Dossier de plans :
   * Tracé en plan
   * Élévation
   * Profils en travers fonctionnels
   * Raccordements aux aménagements cyclables existants
   * Photomontages, si l’enjeu architectural le justifie

**9.3. Tunnels**

1. Description de l’ouvrage :
   * Niveau d’avancement des études : étude préliminaire, étude d’avant-projet, projet, ...
   * Type d’ouvrage : tunnel dédié (nouveau tunnel, tunnel désaffecté, ferroviaire, routier...), annexe à un tunnel existant (routier, ferroviaire...) ...
   * Aménagements en tunnel prévus : sécurité (différentiel vitesse), vérification des conditions de visibilité trafic mode doux / motorisé et suivant les cas : signalisation, traitement chaussée (revêtement, marquage...), dispositifs d’éclairage (niveau, principe fonctionnement...) ...
   * Si aménagement d’un tunnel existant : décrire les éventuelles contraintes environnementales rencontrées et les solutions envisagées pour y faire face
   * Exploitation du tunnel
   * Photographies de site
2. Dossier de plans :
   * Tracé en plan,
   * Profil en long du tunnel
   * Profils en travers fonctionnels
   * Traitement des accès : raccordement aux aménagements cyclables existants

**9.4. Itinéraires cyclables sécurisés**

1. Plan général comprenant la signalisation prévue
2. Présentation des aménagements cyclables du projet
3. Profil en long, profils en travers type et profils en travers particuliers y compris les équipements
4. Présentation des traitements des points de raccord avec les aménagements existants, notamment en début et fin d’itinéraire
5. Plan de traitement des intersections comprenant la signalisation
6. Nature de la chaussée et de son revêtement
7. Équipements de confort
8. Situation actuelle et la situation cible au regard du foncier (domanialité, propriété, superposition d’affectation ou de gestion)
9. Liste des autorisations nécessaires et/ou obtenues pour répondre aux contraintes liées à l’environnement, aux sites protégés ou interdits ainsi qu’aux contraintes d’exploitation des voies franchies

## Toutes annexes jugées utiles

1. Un tableau de référence est mis en ligne en tant qu’annexe du cahier des charges pour connaître précisément la situation pour chaque commune. [↑](#footnote-ref-1)